

Principes et objectifs du Bar du Frais.

Proposer des repas **équilibrés** (respectant la pyramide alimentaire),

Faire apprécier les légumes de saison, les laitages, les fruits,... Le bar du Frais permet une ouverture d'esprit aux goûts et à la diversité des aliments.

Les menus mentionnent la présence d'éventuels allergènes dans les plats proposés.

Les jeudis, le bar du frais sert un repas chaud. Les autres jours, ce sont des repas froids.

Déroulement du Bar du Frais.

1. INSCRIPTION :

Renvoyez-nous un bulletin d'adhésion ainsi qu'une provision de 35 € (une par famille...).

2. RESERVATION - COMMANDE :

2A. Les menus sont envoyés par mail le 8 de chaque mois, et sont dès ce moment aussi disponibles sur le site web du CPAS : <http://www.ittre.be/ma-commune/autres-services/cpas/service-repas> .Aucune version papier n'est distribuée.

2B. Renvoyez nous votre commande avant la date limite indiquée sur chaque menu, par fax (067/64.88.62) ou par mail (bardufrais@publilink.be).

2C. Les commandes sont à rentrer chaque mois. Une inscription pour toute l'année est toutefois possible si vous le signifiez par mail. **Seuls les enfants pour qui nous aurons reçu une commande auront un repas.**

SUITE AU POINT 3

3. ANNULATIONS DES COMMANDES :



ATTENTION, TOUTE COMMANDE INTRODUITE EST FERME ET DEFINITIVE. REGARDEZ L'AGENDA DE L'ECOLE ET DE LA CLASSE DE VOTRE ENFANT AVANT DE COMMANDER. L'ANNULATION N'EST POSSIBLE QUE DANS CES 2 CAS :

Votre enfant est malade et reste à la maison ?

Dans ce cas, pensez à prévenir **par téléphone exclusivement** la cuisine du CPAS, au 067/64.71.67, au plus tard le jour même, avant 9h30. Sinon, le repas sera facturé. **Retenez la règle : repas préparé = repas facturé.**

Une activité scolaire (classe de neige, excursion, examens,...) empêchera votre enfant de fréquenter le bar du frais ?

A la demande formelle de l'école, nous annulerons l'ensemble des repas d'une ou plusieurs classe(s) uniquement si cette demande nous arrive 10 jours avant le jour à annuler.

Un mail de demande d'annulation de votre part sera accepté, mais uniquement s'il nous parvient au moins 10 jours avant le jour à annuler. En aucun cas, ce délai de 10 jours ne sera réduit, même si par exemple, la date de l'activité est communiquée moins de 10 jours avant celle-ci.

Retenez la règle : annulation pour activité scolaire : Uniquement si introduite au moins 10 jours avant l'activité. Sinon, le repas vous sera facturé.

SUITE AU VERSO

BULLETIN D'ADHESION, A RENVOYER par courrier, fax ou mail
Au CPAS de 1460 Ittre, Rue Planchette, 6
Fax : 067/64.88.62 ; bardufrais@publilink.be



Je soussigné (e).....
père, mère ou représentant légal de
.....
.....
Adresse :.....
.....
élève à l'école libre de Ittre ou Virginal
(barrez), en année.

Souhaite que mon enfant fréquente, au moins de manière occasionnelle, le « Bar du Frais ».
Je souhaite que les factures des repas soient établies à mon nom.
Mon numéro national est
le : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ .
Je suis joignable **en journée** au numéro de téléphone suivant :
..... (Tél fixe)
..... (GSM)
..... (mail)

!! SUITE ET SIGNATURE AU VERSO !!

Je confirme l'inscription de mon enfant en vous versant la provision de 35,00 euros, au départ du compte BE

J'accepte l'ensemble des points du règlement d'ordre intérieur.

Je suis informé(e) entre autres que :

- les commandes tardives ne seront plus prises en compte.
- les menus peuvent exceptionnellement être adaptés en fonction des livraisons.
- le CPAS se réserve le droit de suspendre les fournitures de repas en cas de non-paiement régulier (après contact préalable).

Date et signature :



CE TALON EST A REMPLIR IMPERATIVEMENT, MÊME SI VOUS AVEZ DÉJÀ EFFECTUÉ CETTE FORMALITÉ L'AN PASSÉ, ET MÊME SI LES DONNÉES VOUS CONCERNANT SONT IDENTIQUES À CELLES DE L'AN PASSÉ. EN EFFET, NOUS ARCHIVONS LES ANCIENS DOSSIERS ET LES ADHESIONS SE RENOUVELLENT UNE FOIS PAR AN. UN TALON PAR FAMILLE SUFFIT !

Editeur Responsable : CPAS de et à 1460 Ittre, Rue Planchette, 6
Document distribué en juin et septembre 2017



4. COMBIEN COUTE LE BAR DU FRAIS ?

Cette année encore, peu importe l'âge des enfants, chaque repas coûte 2,80 euros.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT :

A. Les repas sont à payer en début de mois (donc à l'avance) sur le compte du CPAS :

091-0008884-86 * BE78 0910 0088 8486

B. En plus de la caution annuelle, merci de nous verser **TOUS LES MOIS**, une somme que nous vous invitons à estimer, sachant qu'il y a en moyenne 14 repas par mois.

° *Grand consommateur* : votre enfant mange tous les jours ? Versez **40€/mois**.

° Votre enfant est un *consommateur occasionnel* ? Veuillez verser **20 €/mois**.

° Enfin, un *consommateur moyen* se situera entre les 2, et versera **30 €** par mois.

C. En fin d'année, un décompte sera effectué, tenant compte de la provision, des paiements perçus et des repas dus. Vous devrez régler au CPAS les repas pour lesquels aucune avance n'aura été perçue et une facture vous sera adressée. Si vous avez payé trop de repas, le solde sera conservé à titre d'avance pour l'année scolaire suivante. À votre demande, il vous sera remboursé.

ENCORE DES QUESTIONS ?

bandufrais@publilink.be ou par téléphone :
067/64.71.67 (M. Colot).

ENVIE D'AUTRE CHOSE QUE DU DÎNER TARTINES ?

PAS LE TEMPS DE PRÉPARER LES BOÎTES À TARTINES LE MATIN ?

VOUS SOUHAITEZ POUR VOTRE ENFANT UN REPAS SAIN, ÉQUILIBRÉ ET VARIÉ ?



Le CPAS de ITTRE propose aux enfants des écoles libres de Ittre et Virginal de manger sainement durant la pause de midi, en s'inscrivant aux repas scolaires du

« Bar du Frais »

R.O.I. ANNEE 2017/2018

Ce document vous présente le principe du bar du Frais.

Il vous explique les modalités pour introduire et annuler une commande, et comment payer les repas.

Un talon d'inscription est à remplir. Il est demandé d'en remplir 1 par famille.